

## **Comité acéricole**

**24 mai 2023, 9 h 00**

110 rue Beaudry nord,

Joliette, J6E 6A5

Sont présents :

Alan Bryson, PPAL

François Couture, ZEC des Nymphes

Maxime Trudel, Scierie Saint-Michel

Claudine Ethier, MRC de Matawinie

Arianne Sylvestre, MRC de Matawinie

Philippe Gaudet, MRC de Matawinie

Vincent Duquette-Rivard, MRC de Matawinie

Yanick Ouellet, MRNF

Gabriel Blanchet, MRNF

**Objectifs du comité**

- Analyser les projets d'agrandissements hors PAP pour recommandations en ajout au PAP
- Réviser et adopter le plan de travail 2023-2024

**Projet d'ordre du jour**

Temps estimé	Sujet	Responsable
9h00	1. Mot de bienvenue	Vincent D.-R.
9h00 à 9h05	2. Objectif de la rencontre	Vincent D.-R.
9h05 à 9h10	3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 23 mars 2023	Vincent D.-R.
9h10 à 9h20	3.1. Suivis du compte-rendu de la rencontre du 23 mars 2023	Vincent D.-R.
9h20 à 9h35	4. Contexte acéricole actuel	Alan Bryson
9h35 à 11h00	5. Analyse des projets d'agrandissement hors PAP	
9h35 à 10h05	5.1. SECTEUR NDM – Ouest Forêt Ouareau	
10h05 à 10h35	5.2. SECTEUR SDO – Sud Lac Archambault	
10h35 à 10h45	PAUSE	
10h45 à 11h15	5.3. SECTEUR SDO – Sud Lac Archambault	
11h15 à 11h45	6. Plan de travail 2023-2024	Vincent D.-R.
11h45 à 11h55	7. Affaires diverses	
11h55 à 12h00	8. Prochaine rencontre	Vincent D.-R.



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 9 h 14. Vincent Duquette-Rivard souhaite la bienvenue aux participants.</p>	
<p><b>2. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 20 mars 2023</b></p> <p>L'adoption du compte-rendu et les suivis de la rencontre du 20 mars 2023 sont effectués avec les participants.</p>	
<p><b>3. Contexte acéricole actuel</b></p> <p>Les PPAL présentent le contexte acéricole actuel avec les résultats de production de cette année et les impacts sur l'industrie acéricole.</p> <p>L'année 2023 est une des pires années de production acéricole, dépassant l'année 2018 qui fut également une mauvaise année. Au niveau de la production, ce sont 80 à 85 M de livres de sirop d'érable de moins que l'année 2022 qui fut une année exceptionnelle à plus de 211 M de livres de sirop d'érable. Les ventes de l'année passée ont également augmenté drastiquement à 180 M de livres, représentant une augmentation de 22 % comparativement à l'année 2021.</p> <p>Cette hausse de vente non prévue combinée avec une année désastreuse met en péril la réserve mondiale de 180 M de livres. Rappelons-nous que le Québec est le plus grand producteur de sirop au monde avec plus de 70 % de la production mondiale. La réserve mondiale risque d'être près de zéro (2-3 M de livres) au courant de la saison estivale. Dans ce contexte pour soutenir la demande et conserver la réserve mondiale il faut minimalement une production annuelle de 150 M de livres comparativement à 100 M de livres normalement.</p> <p>À cela, s'ajoute les effets de la variabilité du climat qui impact la production de sirop d'érable. Ceci peut représenter un frein pour les projets de démarrage étant donnée la grande incertitude d'investissement pour les futur.e.s. producteurs et productrices.</p> <p>Dans ce contexte, les PPAQ ont délivré le 24 mai dernier 7 M d'entailles de contingent.</p> <p>De plus, le 5 mai passé, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a dévoilé son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Ce plan vient notamment favoriser l'utilisation optimale des usages du territoire public afin de répondre à la forte demande croissante du sirop d'érable.</p> <p>Dans son plan d'action, il prévoit augmenter la banque de potentiel acéricole à prioriser (PAP), ce que le comité acéricole compte travailler afin de recommander des superficies hors PAP en PAP au MRNF.</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>4. Analyse des projets d'agrandissement hors PAP</b></p> <p>L'analyse des projets d'agrandissement se porte sur trois projets d'agrandissements présentés lors du dernier comité acéricole. Un secteur à Notre-Dame-de-la-Merci et deux secteurs à Saint-Donat, dont les producteurs ont signifié leur intérêt d'agrandissement pour les zones présentées.</p> <p>La principale préoccupation identifiée par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) est l'enclavement en « trou de beigne » des futurs secteurs de récoltes forestières. L'enclavement survient lorsque l'accès à des secteurs de récoltes est restreint par la présence d'exploitation acéricole. Ainsi, le meilleur endroit pour accéder au peuplement est de passer dans l'exploitation acéricole, ce qui risque de limiter la cohabitation, l'accès et l'implantation de chemin par le BGA si aucune harmonisation n'est faite en amont.</p> <p>Ainsi, face à cette situation le comité s'est penché sur les solutions d'harmonisation possible si la situation se présenterait dans le futur.</p> <p>Les discussions se sont concentrées sur la possibilité d'émettre une condition lors de la délivrance du permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.</p> <p>Le MRNF va envisager la possibilité de préparer une fiche d'harmonisation à inclure au permis d'intervention pour conscientiser le demandeur de permis et préparer une harmonisation, le cas échéant. Les détails de la fiche d'harmonisation restent à déterminer.</p>	<p><b>Gabriel Blanchet</b></p> <p>Évaluation la possibilité d'attacher une fiche d'harmonisation au permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.</p> <p><b>Vincent D.-R.</b></p> <p>Vérifier auprès des autres TGIRT : préoccupation enclavement</p>
<p><b>5.1 SECTEUR NDM – Ouest Forêt Ouareau</b></p> <p>Le premier secteur analysé est situé à l'ouest de la forêt Ouareau ou plusieurs secteurs hors PAP sont présentés selon l'intérêt de deux producteurs.</p> <p>L'analyse de la cartographie dévoile la présence d'un îlot de vieillissement présent sur une des demandes d'agrandissement hors PAP. Ce secteur est donc retiré de l'analyse.</p> <p>Des préoccupations d'enclavement sont émises par les BGA concernant certains secteurs si les superficies d'agrandissement hors PAP sont retenues en PAP.</p> <p>Les PPAL mentionnent que les propriétaires ont déjà identifié cette problématique.</p> <p>La concertation de cette cohabitation a mené aux discussions présentées dans la section précédente (<b>4. Analyse des projets d'agrandissement hors PAP</b>) et au consensus de joindre une fiche d'harmonisation au permis pour les projets d'agrandissement avec une situation d'enclavement.</p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>5.2 SECTEUR SDO – Sud Lac Archambault</b></p> <p>Le premier secteur de Saint-Donat ne présente aucune situation d'enclavement.</p> <p>Un secteur de récolte (LEMIEUX) est prévu et touche partiellement un projet d'agrandissement hors PAP. Face à ce constat, le comité a discuté des modalités d'interventions lorsqu'un secteur de récolte est planifié dans un PAP. Le plan d'action du plan directeur sur le développement acéricole à comme action de convenir des modalités d'intervention dans les PAP court terme permettant le développement acéricole.</p> <p>Aucune précision sur les modalités d'interventions ne permet de convenir de modalités consensuelles. Ainsi, le comité a exploré brièvement le potentiel acéricole à respecter après interventions, mais aucun consensus ne s'est fait par manque d'information et par respect des objectifs de la rencontre.</p> <p>Les PPAL mentionnent qu'il y a plusieurs variables à considérer pour établir un potentiel acéricole afin que le producteur soit rentable dans ces opérations d'exploitation. Le potentiel acéricole varie entre 150 à 250 entailles à l'hectare selon plusieurs variables (accès, service public, proximité, etc.)</p> <p>Une autre préoccupation a été soulevée par les PPAL, par rapport à la faible marge de manœuvre des acériculteurs et acéricultrices d'aménager leurs futures érablières. Ce point avait été soulevé également lors de la rencontre du 20 mars dernier.</p> <p>Pour pouvoir intervenir en forêt publique, un permis d'intervention est obligatoire et l'obtention de ce permis nécessite une offre de contingent. Les délais engendrés par ces multiples demandent laisse l'acériculteur avec un trop court délai pour intervenir, aménager et installer l'équipement acéricole et arriver à exploiter dans les temps prescrits par les conditions de contingence. La réaction des érables à l'intervention sylvicole provoque une perte à l'entaille (15-25 %) et la récupération de l'arbre est trop courte également. Une hypothèse sur la perte d'entaille est émise par rapport à l'épaisseur de terre limitée dans les montagnes. Les effets d'une récolte forestière dans le secteur Galette et Sylvestre sont soulevés et le nombre d'entailles est maintenant de 232 entailles à l'hectare. Ceci pourrait être une piste de solution à explorer.</p> <p>Tout comme les modalités d'interventions, ces préoccupations feront l'objet d'un suivi.</p>	<p><b>Gabriel Blanchet, Vincent D.-R., Alan Bryson,</b></p> <p>Analyser les modalités d'interventions et le potentiel acéricole à respecter selon les variables identifiées</p> <p><b>Vincent D.-R</b></p> <p>Vérifier avec les autres TGIRT : modalités d'interventions</p>
<p><b>5.3 SECTEUR SDO – Sud Lac Archambault</b></p> <p>Aucune contrainte d'enclavement n'est présente dans le secteur suivant.</p> <p>Le PAP existant provient du travail fait avec Mathieu Dufresne (SSM) et la MRC de Matawinie qui avait identifié des PAP non contraignants pour les opérations forestières. Ces potentiels, lorsqu'intéressants pour les acériculteurs, devraient être utilisés en priorité.</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>6. Plan de travail 2023-2024</b></p> <p>Le plan de travail été 2023-2024 est présenté.</p> <p>Les discussions portent sur le délai de cet été afin de connaître l'intérêt des producteurs envers les zones hors PAP (zone d'intérêt signifiée) afin d'enclencher le processus d'harmonisation pour ces zones lors de la prochaine TGIRT, le 13 juin prochain.</p> <p>Des préoccupations sont émises à l'endroit des BGA concernant l'augmentation de la superficie en PAP. Présentement, il y a 1200 hectares en PAP de disponibles. Quels sont les cibles moyennes et longs termes ? Comment identifier les PAP moyens termes ? Il est suggéré de se doter d'une cible moyen terme et de travailler à partir de cette cible afin que chacun puisse prévoir l'analyse. De plus, la cible de PAP devrait être mise à jour selon le nombre de contingents délivré en PAP.</p> <p>La préoccupation de ne pas enclaver les montagnes est encore ressortie et de l'importance de valider l'ensemble des PAP et hors PAP avec des données terrains. En effet, une crainte est soulevée de ne pas mettre des PAP à des endroits où il n'y a pas de potentiel réel et ainsi limiter la récolte inutilement.</p> <p>Le but d'établir un plan de travail d'été 2023-2024 est de partir des expériences d'harmonisation des secteurs présentés et d'identifier les consensus établis par rapport aux préoccupations soulevées. Le travail pour la suite sera d'établir un objectif local d'aménagement à partir des résultats du plan de travail de l'été pour les cibles moyennes et longs termes.</p> <p>Finalement d'autres cartes ont été visualisées en lien avec des projets situés en TPI (agrandissement en TPI vers unité d'aménagement) qui selon l'ensemble des parties seraient avantageux de mettre en PAP des territoires adjacents au TPI.</p>	<p><b>Gabriel Blanchet</b></p> <p>Évaluer la possibilité du MRNF d'inventorier les PAP recommandés par le comité acéricole.</p> <p><b>Gabriel Blanchet et Alan Bryson</b></p> <p>Identifier les zones d'intérêts signifiés</p>
<p><b>7. Affaires diverses</b></p> <p>Aucun sujet n'est abordé dans cette section.</p>	
<p><b>8. Prochaine rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 12 h 30. La prochaine rencontre se tiendra début septembre.</p>	